

Communiqué de presse - Press release

Résultats de la Commission d'Enquête Indépendante concernant la déviation de trajectoire observée lors de la mission VA241

La Commission d'Enquête Indépendante constituée à la suite de la déviation de trajectoire du lanceur Ariane 5 observée lors de la mission du 25 janvier dernier a rendu ses conclusions jeudi 22 février 2018. La cause de l'anomalie est parfaitement comprise et les recommandations clairement identifiées. Arianespace et ArianeGroup mettent en œuvre immédiatement les mesures correctives préconisées par la Commission d'Enquête Indépendante. Les campagnes Soyuz et Ariane 5 se poursuivent au Centre Spatial Guyanais en prévision des deux lancements planifiés en mars.

Lors de la mission VA241 effectuée le 25 janvier 2018 depuis le Centre Spatial Guyanais, en raison d'une déviation de trajectoire, une perte de la télémesure lanceur Ariane 5 a été constatée après 9 minutes et 26 secondes de vol. A l'issue de la durée prévue de la mission, les deux satellites ont été acquis et confirmés en bonne santé, mais sur une orbite inclinée à 20° au lieu de 3° visés. Les altitudes de l'apogée et du périgée étaient, quant à elles, proches des valeurs visées (249 x 45 234 km). L'analyse des données recueillies au cours des premières minutes de vol et la restitution de la trajectoire du lanceur ont permis de confirmer que le lanceur et le programme de vol ont parfaitement fonctionné. Les deux satellites sont à présent en train de rejoindre leur position finale grâce à leurs propres systèmes de propulsion.

A la suite de cette anomalie, Arianespace a, dès le 26 janvier 2018, invité l'Agence Spatiale Européenne (ESA) à mettre en place une Commission d'Enquête Indépendante. Cette commission, présidée par M. Toni Tolker-Nielsen, Inspecteur général de l'ESA, a rendu ses conclusions le jeudi 22 février.

Les investigations de la Commission d'Enquête Indépendante ont démontré que l'anomalie de trajectoire résulte d'une valeur erronée dans la spécification de mise en œuvre des deux centrales inertielles du lanceur. Compte tenu des exigences particulières de cette mission, l'azimut requis pour l'alignement des centrales inertielles était de 70° et non de 90°, comme le plus souvent pour les missions vers l'orbite de transfert géostationnaire. Cet écart a conduit au décalage de 20° vers le sud de la trajectoire du lanceur dès les premières secondes de vol. La cause de la déviation de la trajectoire est donc due à une mauvaise spécification d'un des paramètres de la mission du lanceur qui n'a pas été détectée au cours des contrôles qualité standard opérés dans la chaîne de préparation des lancements Ariane.

Les travaux de la Commission d'Enquête Indépendante ont mis en évidence la nécessité d'accroître la robustesse du contrôle de certaines données utilisées pour la préparation de la mission. Ses recommandations visent ainsi à renforcer le processus d'élaboration et de vérification des documents requis pour la préparation du lanceur et à introduire des contrôles de cohérence complémentaires.

La cause de l'anomalie étant parfaitement comprise et les actions correctives clairement identifiées, Arianespace et ArianeGroup mettent en œuvre immédiatement les recommandations de la Commission d'Enquête Indépendante. Appliquées à la campagne Ariane 5 en cours, elles permettent d'envisager une prochaine mission du lanceur lourd en mars 2018, à la suite d'une mission Soyuz.

Stéphane Israël, Président Exécutif d'Arianespace, a déclaré : « Je remercie l'Inspecteur général de l'ESA, Toni Tolker-Nielsen, qui a dirigé la Commission d'Enquête Indépendante ainsi que l'ensemble de ses membres. La Commission a permis d'aboutir rapidement à l'identification de la cause de l'anomalie et à la formulation de recommandations. Arianespace et ArianeGroup déploient d'ores et déjà les mesures préconisées par la Commission d'Enquête Indépendante, ouvrant la voie au prochain lancement d'Ariane 5 prévu en mars. Grâce à la mise en place de ces mesures correctives, la fiabilité d'Ariane 5, qui est exceptionnelle, sera encore renforcée. »

Claudia Hoyau Évry, France

Tel +33 (0)1 60 87 55 11 c.hoyau@arianespace.com

Martine Studer Kourou, Guyane française

Tel +594 594 33 38 74 m.studer@arianespace.com Aaron Lewis Washington, D.C., USA

Tel +1 202 628-3936 a.lewis@arianespace.com Motoko Mori Tokyo, Japon

Tel: +81 3 3592-2766 m.mori@arianespace.com Richard Bowles Singapour

Tel: +65 6223 6426 r.bowles@arianespace.com

Pour plus d'informations rendez-vous sur / For more information, visit us on arianespace.com

À propos d'Arianespace

Pour mettre l'espace au service d'une vie meilleure sur Terre, Arianespace garantit l'accès à des services et solutions de transport spatial pour tout type de satellites, institutionnels et commerciaux, vers toutes les orbites. Depuis 1980, Arianespace a mis en orbite plus de 570 satellites, grâce à ses 3 lanceurs (Ariane, Soyuz et Vega), depuis l'Amérique du sud en Guyane française et depuis l'Asie centrale à Baïkonour. La société, dont le siège social se situe à Évry, France, est également implantée à Kourou (avec l'établissement de Guyane au Centre Spatial Guyanais, Port spatial de l'Europe), à Washington D.C., à Tokyo et à Singapour. Arianespace est une filiale d'ArianeGroup qui détient 74% de son capital, les 17 autres actionnaires représentant l'industrie européenne des lanceurs.



